

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	54
Procurations	17
Votants	71
Absents	17

DEL2024-12-277B

RÉGIES EAU ET ASSAINISSEMENT

PRESTATIONS DE SERVICES EAU POTABLE : TARIFS POUR L'ANNÉE 2025

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni en date du 5 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement réunie le 28 novembre 2024 ;

Vu les grilles de tarifs suivantes ;

1- Prestations des services

Prestation des services	Unité	en € HT
BRANCHEMENT tuyau PEHD, longueur de 10 ml à compter de l'axe de la voirie avec borne de façade hors compteur – accessoires et évacuation des déblais – Profondeur jusqu'à 0.90 m		
Création branchement de 18/25 mm*	U	1 739,10 €
Création branchement de 26/32 mm*	U	2 255,22 €
Création branchement de 42/50 mm*	U	3 489,42 €
Création branchement de diamètre supérieur	U	sur devis
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 18/25 mm	ml	80,78 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 26/32 mm	ml	90,88 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement de 42/50 mm	ml	105,49 €
Plus-value par mètre de branchement supplémentaire pour un branchement supérieur	ml	sur devis
Moins-value si impossibilité d'installer une borne de façade et mise en œuvre d'un citerneau traditionnel pour un branchement DN 25	U	127,50 €
Plus-value pour profondeur supérieur à 0,9 m	dm	sur devis
CREATION DE BRANCHEMENT EN TUYAU PEHD BANDE BLEUE SERIE 16 BARS, LONGUEUR MAXIMALE DE 3 ML, y compris :	Unité	En € HT
- l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation du branchement,		
- les frais d'étude,		
- la consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux, des investigations complémentaires nécessaires,		
- Envoi et repli du matériel		
- les frais de signalisation du chantier,		
- les fouilles jusqu'à 1.3 ml		
- le forage éventuel		
- le percement de la conduite principale		
- la fourniture et la pose de collier de prise en charge ou d'un kit de branchement électrosoudable (en fonte sur canalisation fonte ou PVC, en PEHD sur canalisation PEHD), robinet 1/4 de tour, tabernacle en béton, tube allonge de type PVC pression Ø80, bouche à clé en fonte carrée, ronde ou hexagonale pour chaussée type MTC des Ets EJ ou fourniture équivalente – 6 kg		
- la fourniture et la pose de la canalisation de branchement en polyéthylène PN 16 bande bleue PE 100 – SDR11 – PN 16 bars – Titulaire ACS & NF 114 code UP & NF EN 12201-2		
- tous raccordements avec des raccords électrosoudables		

<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose d'un citerneau en limite de propriété pour espace public d'une hauteur minimale de 550 mm – Tampon fonte B125 (zone non circulé) ou C250 (zone circulé) conforme NF EN 124 – Rail équipé démontable d'un robinet Avant compteur inviolable, d'un clapet EA, d'une douille coulissante - Tête ajustable et orientable toute direction pour réglage de finition type Modulaire des Ets Paragel ou fourniture équivalente - le grillage avertisseur détectable - le remblaiement conformément à la permission de voirie - la réfection à l'identique de la chaussée, des accotements et des fossés - la remise des plans conformes à l'exécution géoréférencés classe A, y compris géolocalisation du citerneau ou de la borne de façade. <p>La longueur du branchement est comptée de l'axe de la voirie publique à l'origine du compteur.</p>		
prix forfaitaire pour un branchement de 18/25 mm	Unité	1 514,70 €
prix forfaitaire pour un branchement de 26/32 mm	Unité	1683,00 €
prix forfaitaire pour un branchement de 42/50 mm	Unité	3 029,40 €
Plus-value si installation d'une borne de façade en lieu et place du citerneau	Unité	280,50 €
Plus-value au forfait de branchement pour sur profondeur supérieure à 1.30 ml par décimètre supplémentaire	Dm	80,78 €
Moins-value aux forfaits branchements pour branchement AEP/AC en tranchée commune (applicable sur un seul branchement en AEP ou en AC)	Unité	165,00 €
<p>RACCORDEMENT DE LOTISSEMENT, ZONE D'ACTIVITE, OU DE RESEAU COLLECTIF NECESSITANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN TE ET D'UNE VANNE DE SECTIONNEMENT SUR LA CANALISATION PRINCIPALE, LONGUEUR DE 7 ML A COMPTER DE L'AXE DE LA VOIRIE, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation du branchement ainsi que la gestion de clientèle pour un nouvel abonné, - les frais d'étude - la consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux, des investigations complémentaires nécessaires, - les frais de signalisation du chantier, - les fouilles jusqu'à 0,90 m de couverture - le grillage avertisseur détectable - le remblaiement conformément à la permission de voirie - la réfection à l'identique de la chaussée, des accotements et des fossés - La fourniture et mise en place d'un té, de manchon et d'une vanne en fonte sur canalisation Fonte ou PVC, ou té, manchons et vanne à embout PEHD sur canalisation PEHD, - la fourniture et pose de la conduite de même nature et même diamètre que la conduite sur laquelle s'effectue le raccordement - la remise des plans conformes à l'exécution géoréférencés classe A. <p>La longueur est comptée de l'axe de la voirie publique au raccordement sur conduite en attente.</p>	Unité	En € HT
Raccordement sur diamètre jusqu'à 53 mm	Unité	2 636,70 €
Raccordement sur diamètre de 60 à 110 mm	Unité	3 197,70 €
Raccordement sur diamètre de 111 à 160 mm	Unité	3 646,50 €
Remise à la cote d'un regard fonte sur voirie (avec fourniture d'un regard	Unité	1122,00 €

neuf) dans le cadre de travaux de mise en œuvre d'un nouveau tapis de voirie		
Emploi d'un tracto-pelle ou mini-pelle	Heure	81,60 €
Fourniture d'un regard classique (pour cpt de 15 et 20) sans platine	Unité	83,03 €
Fourniture d'un regard faible encombrement (type Isocourt) (pour cpt de 15 et 20)	Unité	140,25 €
Fourniture d'un grand regard (L100Xl65XH60) (pour cpt de 40) y compris platine équipé de RAC et clapet.	Unité	617,10 €
Démolition de chaussée + réfection provisoire en enrobé à froid + réfection définitive en enrobé à chaud + joint émulsion	MI	114,44 €
FOURNITURE ET POSE D'UN CITERNEAU POUR UN COMPTEUR LORS D'UNE CRATION DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT
Pour compteur de 15 ou 20 mm	U	140,25 €
Pour compteur de 30 et 40 mm	U	280,50 €
Pour compteur de 50 et 460 mm	U	617,10 €
Pour compteur de 80 mm et +	U	841,50 €
FOURNITURE ET POSE D'UN CITERNEAU MULTI-COMPTEURS LORS D'UNE CREATION DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT
Pour pose 2 compteurs	U	134,64 €
Pour pose 3 à 5 compteurs	U	280,50 €
Pour pose 6 à 10 compteurs	U	617,10 €
Pour pose 10 compteurs et plus	U	841,50 €
FOURNITURE ET POSE D'UN COMPTEUR EQUIPE POUR LE TELERELEVE LORS D'UNE CREATION DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT
compteur DN 15mm	U	123,42 €
compteur DN 20-25 mm	U	126,79 €
compteur DN 30 mm	U	251,33 €
compteur DN 40 mm	U	295,09 €
compteur DN 50mm	U	535,19 €
compteur DN 60-65 mm	U	657,49 €
compteur DN 80mm	U	1 352,01€
compteur DN 100mm	U	1 475,43€
compteur DN 150mm	U	1 748,08€
FOURNITURE ET POSE D'ACCESSOIRES DE BRANCHEMENT	Unité	en € HT
col de cygne ou d'une borne de puisage	U	100,98€
robinet avant-compteur	U	39,27 €
réducteur de pression	U	56,10 €
purgeur / clapet anti-retour	U	sur devis
nourrice 2 compteurs	U	280,50 €
plus-value par compteur supplémentaire pour la fourniture et pose d'une nourrice (base: 2 compteurs)	U	89,76 €
platine inox DN25 ou DN32 pour compteur de DN15 ou DN20	U	95,37 €
platine inox DN 33/40 ou 42/50 pour compteur de DN30 ou DN40	U	252,45 €
Plus-value tampon fonte sur regard compteur	U	280,50 €
AUTRES PRESTATIONS SUR BRANCHEMENT	Unité	en € HT

Remplacement d'une borne de façade à la demande de l'abonné	U	280,50 €
Remplacement d'un citerneau 1 compteur à la demande de l'abonné	U	280,50 €
Remplacement d'un citerneau multi-compteurs à la demande de l'abonné	U	448,80 €
Déplacement de compteur à la demande de l'abonné	U	729,30 €
Suppression d'un branchement à la demande l'abonné	U	224,40 €
Traitement et évacuations des déblais non utilisés	m ³	12,24 €
Forfait d'intervention	Forfait	140,25 €
Main d'œuvre	heure	62,83 €
DEPOSE D'UN COMPTEUR	Unité	en € HT
dépose d'un ensemble de comptage	U	112,20 €
FOURNITURE ET POSE D'UN COMPTEUR EQUIPE POUR LE TELERELEVE SUR BRANCHEMENT EXISTANT	Unité	en € HT
compteur DN 15mm	U	123,42 €
compteur DN 20-25 mm	U	126,79 €
compteur DN 30 mm	U	251,33 €
compteur DN 40 mm	U	295,09 €
compteur DN 50mm	U	535,19 €
compteur DN 60-65 mm	U	657,49 €
compteur DN 80mm	U	1 352,01€
compteur DN 100mm	U	1 475,43€
compteur DN 150mm	U	1 748,08€
REPLACEMENT D'UN COMPTEUR DU FAIT DE L'USAGER (DONT GEL)	Unité	en € HT
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 15mm	U	85,27 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 20-25 mm	U	85,27 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 30mm	U	179,52 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 40mm	U	179,52 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 50mm	U	403,92 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 60-65 mm	U	403,92 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 80mm	U	448,80 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 100mm	U	448,80 €
Prix unitaire pour fourniture et pose compteur DN 150mm	U	448,80 €
VERIFICATION ET CONTRÔLE D'UN COMPTEUR	Unité	en € HT
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 15 mm	U	201,96 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 20 mm	U	286,11 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 30 mm	U	308,55 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 40 mm	U	347,82 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 50 mm	U	448,80 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 60 mm	U	448,80 €
Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de 80 mm	U	561,00 €

Vérification et contrôle de fonctionnement d'un compteur à la demande de l'abonné compteur de diamètre supérieur à 80 mm	U	sur devis
Autres prestations		Sur devis
Autres accessoires		Sur devis

2- Frais d'accès au service

FRAIS USAGERS	Unité	En € HT
Frais d'accès au service sans déplacement	Forfait	40 €
Frais d'accès au service avec déplacement	Forfait	67 €
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	Forfait	67 €
Coût du premier contrôle d'une installation privée en cas de ressource autonome	Forfait	123.42 €

3- Pénalités

PENALITES	Unité	En € HT
Pénalité pour prélèvement d'eau sans autorisation sur installations publiques	Forfait	1 020,00 €
Pénalité pour manœuvre sur branchement ou compteur ou rupture de scellés	Forfait	510,00 €
Pénalité journalière pour vol d'eau	Forfait	30,60 €
Pénalité pour déprédation sur branchement hors travaux de réparation	Forfait	102,00 €
Pénalité pour déprédation sur canalisation hors travaux de réparation	Forfait	204,00 €

4- Vente de bois

Bois sur pied	Unité	En € HT
Bois sur pied	stère	15,30 €
Vente de bois en bloc et sur pied de gré à gré par soumission (vers les professionnels)	Unité	Prix plancher - En € HT
Vente de bois en bloc et sur pied de gré à gré par soumission (vers les professionnels)	Stère	40,80 €

Délibération

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le 09.01.2025

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_277B-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la grille tarifaire concernant le service eau potable telle que présentée ci-dessus et applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé Rannou.